

**Blog mairie:** [www.mairiemoulezan.com/blog](http://www.mairiemoulezan.com/blog)  
**Messagerie:** [mairiemoulezan@wanadoo.fr](mailto:mairiemoulezan@wanadoo.fr)

## *Le mot du maire*

D'abord, permettez-moi au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel de vous présenter tous mes vœux pour 2010, pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers. Je souhaite que chacun d'entre vous puisse, en 2010, concrétiser ses projets.

J'aurai l'occasion, le 23 janvier, avant de partager avec vous la galette des rois, de faire un bilan de l'année écoulée et de tracer les perspectives de 2010 pour notre village. Notre action se poursuit avec un seul objectif: le bien et l'intérêt des habitants de Moulézan. D'ailleurs, pour la grande majorité, vous l'avez bien compris. Une équipe municipale ne peut réussir que si la population adhère et participe. Je vous en remercie.

Nous continuerons d'aller de l'avant, malgré une marge de manœuvre de plus en plus faible. Les propositions de réformes des collectivités territoriales et une aide, à l'avenir, réduite de l'État, du département et de la région nous obligeront à encore plus de rigueur et de choix économiques judicieux pour notre village. Le projet éolien aurait pu nous aider... Il n'est malheureusement plus à l'ordre du jour.

Pour les mois à venir, je vous assure de ma grande détermination, de mon dévouement et de ma disponibilité pour notre village. Je souhaite qu'ensemble, nous puissions rassembler les forces qui nous unissent, plutôt que de laisser aller les instincts qui divisent.

Bonne et heureuse année à Moulézan ! Pierre Lucchini

## *Vœux du Maire et du Conseil Municipal à la population*

Le Maire et le Conseil Municipal sont heureux de vous convier à la présentation des vœux pour l'année 2010 **le samedi 23 janvier à 16h00 au foyer communal**. Ce sera l'occasion de faire le point de l'année écoulée et de vous faire part des projets pour l'année qui commence. Tous les nouveaux arrivants au village en 2009 sont particulièrement invités à cette réunion qui se veut, avant tout, conviviale. Nous partagerons le verre de l'amitié et la galette des Rois. N'hésitez pas à amener vos enfants.

## *Un peu d'histoire: Le nouvel an*

En France, le Jour de l'an n'a pas toujours été le 1<sup>er</sup> janvier : la nouvelle année commence à cette date depuis 1564. C'est le roi Charles IX qui fixa le début de l'année au 1<sup>er</sup> janvier. Pour les peuples usant du calendrier solaire, le Jour de l'an a beaucoup changé au fil des siècles, des époques et des pays.

Aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, dans de nombreuses provinces, le Jour de l'an était célébré le 1<sup>er</sup> mars. Sous Charlemagne, l'année commençait à Noël. Du temps des rois capétiens, l'année débutait le jour de Pâques. En conséquence, les années étaient de longueur très variable. Cet usage fut quasi général aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et même jusqu'au XV<sup>e</sup> dans certaines provinces. Les généalogistes des rois de France devaient donc jongler avec les dates en fonction des lieux pour raconter l'Histoire car auparavant le début de l'année variait selon les provinces : à Lyon, c'était le 25 décembre, à Vienne, le 25 mars... L'édit de Charles IX mit tout le monde d'accord.

En 1622, cette mesure fut généralisée par le Pape à l'ensemble du monde catholique, notamment pour simplifier le calendrier des fêtes religieuses.

La carte de vœux est une tradition incontournable du Nouvel An. Certains font remonter l'origine de la carte de vœux aux chinois, mais leur apparition en Europe date en fait du Moyen-âge. En fin ou début d'année les religieuses envoyaient un petit présent à leur famille en l'accompagnant d'une lettre de vœux peinte à la main.

Cette tradition a disparu au XVI<sup>e</sup> siècle pour revenir en force au XVIII<sup>e</sup> siècle. La première carte de vœux est anglaise. Elle a été dessinée par John Calcott Horsley en 1843. Cette carte lithographiée et colorisée à la main a été envoyée en 1000 exemplaires. Dès 1860 l'envoi de cartes de vœux s'est généralisée en rencontrant un franc succès.

### **DANS CE NUMÉRO :**

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Vœux du Conseil Municipal</i>	1
<i>Dictons de janvier</i>	1
<i>Histoire: Le nouvel an</i>	1
<i>Le Père Noël à Moulézan</i>	2
<i>Loto 3<sup>e</sup> âge</i>	2
<i>Appel aux cuisinières</i>	2
<i>Le marché de Noël de la cave</i>	2
<i>A noter</i>	2
<i>Reprise gym volontaire</i>	2
<i>Le conciliateur de justice</i>	2
<i>Ce qui change en 2010</i>	3
<i>Puits et forages privés</i>	3
<i>Attention monoxyde de carbone</i>	3
<i>Loi sur les chiens dangereux</i>	3
<i>Élections en 2010</i>	3
<i>Pour les jeunes</i>	3
<i>Urbanisme</i>	3
<i>Crottes de chiens... encore</i>	3
<i>Carnet</i>	4
<i>Ramassage des poubelles</i>	4
<i>Divers et utiles</i>	4

## *Dictons de janvier*

- Jour de l'an beau, mois d'août très chaud.
- Janvier le frileux, février le grésilleux.
- Prends garde à la sainte Martine, car souvent l'hiver se mutine.
- Souvent fin janvier ne remplit pas le panier.
- janvier d'eau chiche fait le paysan riche.
- Les douze jours qui vont de Noël aux Rois, donnent le temps des douze mois.

*Bonne et heureuse année*  
**2010**

## Le Père Noël s'est arrêté à Moulézan

Le 23 décembre dernier, dans l'après midi, le Père Noël a fait une pause à Moulézan avant d'entamer sa distribution de jouets.

Quelques dessins animés ont permis aux enfants de patienter. Ils ont été récompensés par l'arrivée de celui qu'ils attendaient tous et la distribution de quelques friandises qui ont été appréciées aussi par les parents et grands parents! A l'année prochaine...

## Loto du Club du 3ème âge

Le deuxième loto du club « A cœurs joie » se déroulera le dimanche 10 janvier 2010 au foyer communal. De nombreux lots de qualité, une ambiance très conviviale vous assureront d'un excellent après-midi. Pour tout renseignement: 0626334312.

## Appel aux bonnes cuisinières... ou cuisiniers.

Vous connaissez une recette dont vous êtes particulièrement fière. Vous souhaitez la partager avec d'autres dans le village. Écrivez la sur un papier et communiquez la à la mairie. Elle paraîtra sur un prochain bulletin. Et qui sait, si vous êtes suffisamment nombreuses, un livre de recettes moulézanaïses pourrait être édité..... Nous en avons déjà l'eau à la bouche !

## Marché de Noël de la cave coopérative

Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître. Remarquablement organisée, cette journée du samedi 11 décembre a été parfaite sur tous les plans. Bien sûr, il faisait un peu froid, mais il y avait du soleil et pas seulement dans le ciel. Beaucoup de commerçants et d'artisans pour tous les goûts, des danses sévillanes émouvantes, une excellente ambiance et pour terminer la journée, la visite du Père Noël pour la joie des plus petits.... Félicitations à tous les organisateurs. Ce fut une magnifique journée qui mérite d'être renouvelée en 2010!

## Reprise de la gymnastique volontaire

Avec encore plus d'énergie que l'année dernière, les adeptes de la gymnastique volontaire recommenceront leurs activités dès le mardi 5 janvier.

**Rappel:** les cours ont lieu le mardi et le vendredi au foyer à 20h30. Il reste encore quelques places. Contacter Florence (0632231155) ou Martyne (0633265913).

## Le conciliateur de justice

- Si vous êtes en conflit avec un particulier ou une entreprise,
- Si faire un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du différend,
- Si votre volonté est d'arriver à une solution rapide, alors la Conciliation de Justice peut vous être utile :
- C'est un mode alternatif de résolution des conflits et litiges,
- C'est une procédure rapide et **entièrement gratuite**,
- Elle se déroule sous le contrôle d'un **Conciliateur de Justice**, bénévole et assermenté, gage de discrétion et d'impartialité.

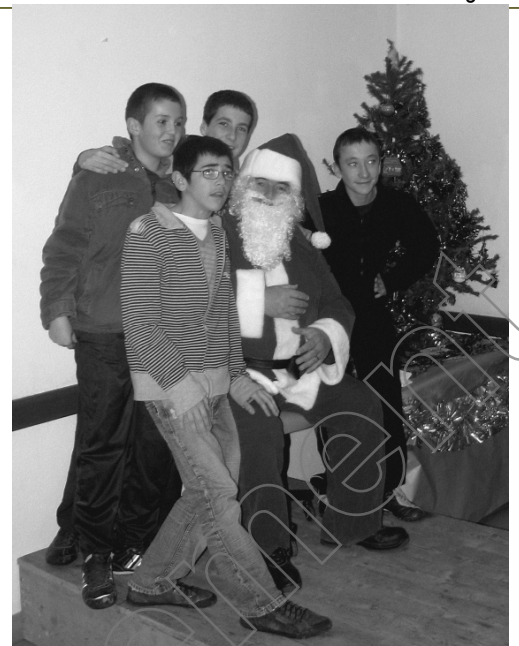
Pour avoir des renseignements sur ce sujet, contactez la mairie ou directement sur internet allez à l'adresse: <http://conciliateursjusticegard.jimdo.com/>

## Quelques changements en 2010...

- Augmentation des assurances auto et habitation de 5% en moyenne.
- Augmentation du forfait hospitalier (12,5%) et des mutuelles (5%).
- Augmentation du RSA de 1,2%.
- Augmentation du SMIC de 0,5% (1056€ net/mois).
- Les tarifs TGV augmentent de 1,5% en moyenne.
- La prime à la casse diminue (1000 à 700€).
- La prime à la cuve est supprimée.
- La Taxe Professionnelle est supprimée. Elle sera remplacée par

une Contribution Économique Territoriale qui portera sur la valeur ajoutée des entreprises.

- L'achat de climatiseurs est de nouveau soumis à TVA de 19,6%. La pose continue de bénéficier d'une TVA de 5,5%.
- Le RSA jeunes entrera en vigueur en septembre 2010. Il concerne les moins de 25 ans qui auront travaillé deux ans au cours des trois années précédentes.
- La loi Hadopi 2 contre le piratage internet doit entrer en vigueur cette année.



Les ados croient aussi au Père Noël.....

### A NOTER

**Cinéma:** Vendredi 26 février 2010 à 20h30 au foyer communal.

### LE CONCERT

*A l'époque de Brejnev, Andreï Filipov était le plus grand chef d'orchestre de l'Union soviétique et dirigeait le célèbre orchestre du Bolchoï. Mais après avoir refusé de se séparer de ses musiciens juifs, dont son meilleur ami Sacha, il a été licencié en pleine gloire. Trente ans plus tard, il travaille toujours au Bolchoï mais... comme homme de ménage. Un soir, il tombe sur un fax adressé au directeur : il s'agit d'une invitation du théâtre du Châtelet conviant l'orchestre du Bolchoï à venir jouer à Paris... Soudain, Andreï a une idée de folie : pourquoi ne pas réunir ses anciens copains musiciens, qui vivent aujourd'hui de petits boulots, et les emmener à Paris, en les faisant passer pour le Bolchoï ?*

**LOTO des ECOLES.** Dimanche 17 janvier à 15h00 au foyer de Domessargues. Venez nombreux!

## Décret « Puits et forages privés » : Un nouveau régime de déclaration

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique<sup>(1)</sup> doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie. Il existe plusieurs puits ou forage sur la commune. Pour se mettre en conformité avec cette loi, adressez vous à la mairie.

<sup>(1)</sup> Constituent un usage domestique de l'eau, au sens de l'article L. 214-2, les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes. En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m<sup>3</sup> d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs...

### Attention au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quel que soit la source d'énergie: bois, gaz, charbon, essence, ... Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang. **Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.** Chaque année, le monoxyde de carbone est responsable de 6000 intoxications et de près de 300 décès.

Dans cette période où nous utilisons tous des appareils de chauffage, il faut donc:

- Faire vérifier régulièrement vos installations par un professionnel (Chaudières, chauffe-eau, cheminées, poêles, conduits d'aération).
- Aérer votre logement même en hiver.
- Faire ramoner votre cheminée une fois par an (obligatoire pour l'assurance).

**Si vous soupçonnez une intoxication (maux de tête, nausées, fatigue...), aérez immédiatement, arrêtez le chauffage, évacuez les locaux, appelez les Sapeurs Pompiers (18) ou le SAMU (15).**

### Point sur la loi sur les chiens dangereux

La détention des chiens de catégorie 1 et 2 n'est plus soumise à une simple déclaration en mairie mais est subordonnée à l'obtention d'un permis de détention par le Maire de la commune où le propriétaire (ou détenteur) réside. Ce permis de détention reprend toutes les pièces constitutives du dossier de déclaration en mairie mais rajoute :

- l'obligation d'obtention de l'attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que la prévention des accidents ;
- le résultat de l'évaluation comportementale.

Le Maire peut mettre en demeure la personne n'ayant pas le permis de détention pour un chien de 1ère et de 2ème catégorie ou n'ayant pas fait procéder à une évaluation comportementale pour ce chien de se régulariser sous délai d'un mois. Attention, les sanctions peuvent être très lourdes (3 mois de prison et jusqu'à 3500 € d'amende pour les « maîtres récalcitrants »).

Le Maire peut demander une évaluation comportementale pour tout chien réputé présenter un danger grave et immédiat. (Par exemple un chien qui a mordu une personne, quelque soit sa race).

### Crottes de chiens.... Encore !

Peut-être qu'à force « d'enfoncer le clou », les propriétaires de chiens irresponsables entendront raison... Nos rues ne sont pas des WC à chiens! Si vous avez besoin de petits sacs pour ramasser les « dégâts » de votre compagnon, n'hésitez pas à venir à la mairie, nous vous en fournirons... et même gratuitement. Mais, de grâce, arrêtez de laisser vos chiens errer et ch.... dans le village. On ne va tout de même pas en arriver à la méthode décrite dans cette blague !:

**Deux concierges parisiens discutent sur le pas de leur porte :**

« Qu'est-ce que j'en ai marre de ces crottes de chien ! Tous les matins, c'est pareil : il faut sortir la pelle, le balai et rincer au jet d'eau. Je voudrais bien que tu me donnes ta méthode : ton trottoir à toi est toujours propre et pourtant, tu ne le nettoies pas tous les jours Comment tu fais ? »

Son copain en face lui répond: « Je vais te donner mon secret : chaque fois que je vois une crotte sur le trottoir, je verse du sucre dessus. En général, au chien suivant, la crotte disparaît. »

### Elections en 2010

Les élections régionales auront lieu les **dimanche 14 et 21 mars 2010**. Le bureau de vote se situera dans le foyer communal. Seuls les personnes inscrites sur les listes électorales seront autorisées à voter. La mairie répond à toute question sur ce sujet.

### Rappel urbanisme

L'article R.421-14 b du code de l'urbanisme soumet à permis de construire les travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination. L'article R.421-14 c soumet à permis de construire les travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur. C'est souvent le cas pour l'aménagement d'une pièce qui n'était pas destinée à l'habitation. Ainsi, la transformation d'un hangar, d'un garage, d'un abri-piscine ...etc. en habitation constitue un changement de destination. Ce changement de destination est soumis à permis de construire ou à déclaration préalable en fonction de la nature des travaux à réaliser.

En conclusion, **rien n'interdit de changer la destination d'une construction existante, mais il faut passer par la mairie avant pour tout renseignement ou pour les formalités administratives.**

Si vous voulez vous débarrasser d'un tas de terre, téléphonez au 0673478588. C'est gratuit.

### Au cœur du Bois des Lens (tome 1)

L'histoire chronologique et anecdotique de notre village, écrite par F.-R. Magdelaine nous fait partager la vie quotidienne des habitants de Moulézan des origines jusqu'à la moitié du 19e siècle. Vous pouvez vous procurer l'ouvrage à la mairie ( 20 €).

## Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	0466778794
Poste Moulézan:	0466776621
Poste Lédignan:	0466569850
Café de la poste	0466778921
Epicerie	0466778742
La Gourmandine	0466775265
Ecole Moulézan:	0466778622
Collège de la Gardonnenque:	0466833060
Déchetterie St Bénèzet:	0466565830
	Ou 0679891319
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	0466630080
Pompiers:	0466834058 ou 18
Gendarmerie St Mamert:	0466811033
Samu:	15
Bus STDG	0466292729
Crèches-Halte Garderies	
St Geniès:	0466816255
Parignargues:	0466632404

Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40



### Mairie:

Ouverture au public:

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h. Il peut vous recevoir en permanence sur RDV.

### Bibliothèque:

Lundi de 16h30 à 18h00

### Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 09h à 12h et de 14h à 17h30

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

### Poste:

Lundi, mercredi, jeudi, samedi: 9h30-11h45

Mardi et vendredi: 9h30-12h00

### Sacs poubelles

**Certains continuent de sortir leurs sacs poubelles le dimanche et le jeudi. Lorsque le camion passe, ils sont déchirés par les animaux. Faites un effort pour mettre à l'extérieur vos sacs poubelles le matin du passage des éboueurs avant 8h/8h30.**

**Si vous constatez qu'un sac traîne dans le village ou que vous avez « loup » le ramassage, signalez le RAPIDEMENT à la mairie.**

**Évitez de déposer des ordures près des containers à papiers et bouteilles.**

**Les bouteilles doivent être déposées à l'intérieur du container et non à l'extérieur.**

**Encore un effort, on y est presque....**

Si vous avez des souris, des rats dans votre maison ou votre voisinage, signalez le à la mairie qui peut vous fournir des appâts empoisonnés.

### Composteurs

Il reste quelques composteurs à vendre au prix de 15 €. S'adresser à la mairie.

### Encombrants

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le jeudi 7 janvier 2010. Ne déposer devant vos domiciles que de véritables encombrants qui ne rentrent pas dans vos voitures....

Inscription à la mairie (téléphone).

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie

## Carnet

### Décès:

- Thérèse PECHERAL le 3 décembre 2009.

**Ce bulletin est le votre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des photos, des dessins. Il suffit de les rédiger et de les faire parvenir à la mairie. N'hésitez pas!**

### Fuel

Pour faire baisser la facture de chauffage, on peut se grouper et faire livrer, par un même fournisseur, une grande quantité de fuel domestique. En effet, le prix est dégressif en fonction du nombre de litres livrés. La mairie se charge de collationner les demandes. Préciser nombre de litres, adresse, téléphone. Prochaine commande: fin janvier.

## Nouveau pour l'environnement

Un container pouvant recueillir des cartouches d'encre informatique vide, des téléphones portables usagés, des CD, des DVD, des piles usagées est en place à la mairie. Utilisez le... C'est un geste pour préserver l'environnement.

## Nouveaux moulézanais

Les nouveaux arrivants dans notre village sont priés, s'ils ne l'ont pas encore fait, de se présenter à la mairie (voir heures d'ouvertures plus haut). Merci